

Tournoi d'Asnières de Nouvelle Année 2023

Règlement Intérieur

Article 1 : Informations générales

Le club Asnières Le Grand Echiquier organise le Tournoi d'Asnières de Nouvelle Année 2023 les 6, 7 et 8 janvier 2023 dans ses locaux, situés 16 place de l'Hôtel de Ville 926000 Asnières-sur-Seine.

Ce tournoi open est homologué par la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) sous le n° 57650 et par la Fédération Internationale des Échecs (FIDE).

Le tournoi est ouvert à tout joueur ou toute joueuse, titulaire d'une licence A pour la saison en cours à la F.F.E. ou titulaire d'un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la F.I.D.E.

Il est réservé aux joueurs et joueuses dont le classement est inférieur à 2200 points Elo.

Le tournoi d'Asnières de Nouvelle Année se dispute en 5 rondes ; il est limité à 60 participants et participantes.

Article 2 : Règles du jeu applicables

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^e Congrès de la FIDE (Chennai, Inde), applicables au 1^{er} janvier 2023.

Les résultats seront comptabilisés pour le classement standard FIDE du mois de février 2022.

Article 3 : Déroulement du tournoi

1. Horaires des rondes

Tous les joueurs devront pointer entre 18h et 18h45 le vendredi 6 janvier 2023.

Les joueurs qui pointeront après seront appariés à la ronde n° 2.

Vendredi 6 janvier		Samedi 7 janvier		Dimanche 8 janvier	
Ronde 1	19h00	Ronde 2	9h30	Ronde 4	9h30
		Ronde 3	14h30	Ronde 5	14h30
Remise des prix à 18h45					

2. Cadence de jeu

Chaque joueur dispose de 90 minutes avec un ajout de 30 secondes par coup pour toute la partie.

3. Droits d'inscription

20 € adultes | 10 € jeunes de moins de 20 ans | GM & MI gratuit

Article 4 : Appariements et BYE

Les appariements se font au système suisse intégral (règles C.04).

Ils sont réalisés avec l'assistance du logiciel PAPI dans sa version la plus récente.

Seront appariés à la 1^{re} ronde les joueurs et joueuses qui auront réglé leurs droits d'inscriptions et fait contrôler leur licence sur place avant 18h45 le premier jour de la compétition.

Le classement pris en compte est le dernier classement FIDE publié, soit celui du 1^{er} janvier 2023.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

BYE : Tout joueur pourra prendre un « BYE », c'est à dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Chaque joueur est limité à **1** « Bye » **maximum** pendant le tournoi, et avec impossibilité de le faire lors des deux dernières rondes (soient lors des rondes 4 et 5).

Il devra impérativement prévenir l'arbitre, AVANT la fin de la ronde précédente.

Article 5 : Forfaits

Les joueurs **seront déclarés forfait 30 minutes après** le début de la ronde.

On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Exclusion après 2 forfaits.

Article 6 : Classement et départages

Le classement est établi au nombre de points selon le barème ci-dessous :

- Victoire : 1 point
- Partie nulle : 0,5 point
- Perte : 0 point

Dans le cas où une erreur dans la saisie des résultats aurait été commise, les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant la fin de la ronde suivante. Dans le cas contraire, le résultat sera rectifié après la fin du tournoi et le classement du tournoi ne pourra être rectifié.

En cas d'égalité, les départages s'appliquent dans l'ordre suivant :

- 1- Buccholz Tronqué 2- Performance 3- Kashdan

Article 7 : Prix - récompenses

Asnières Le Grand Echiquier redistribuera 70% du montant des inscriptions aux joueurs ou joueuses occupant les meilleures places. Le premier prix d'un montant de 200 € est garanti.

Les prix ne sont pas cumulables ; ils sont attribués à la place.

La liste des prix sera affichée lors de la 3^e ronde ; les joueurs non présents à la remise des prix ne pourront prétendre à aucun prix.

Chaque joueur ou chaque joueuse recevra le prix le plus important auquel il ou elle a droit, mais en cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité sera le suivant :

- Prix du classement général
- Prix par catégorie Elo

Article 8 : Rappels

Aucun téléphone ou équipement électronique n'est autorisé dans la salle de jeu. Lors d'une partie en cours, si le téléphone ou l'équipement électronique d'un des joueurs ou d'une des joueuses émet un son (sonnerie, alarme, vibreur), celui-ci ou celle-ci perd immédiatement la partie. Tout équipement électronique ou téléphone devra être rangé et éteint dans un sac.

Pendant la partie, un joueur ou une joueuse ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur ou une joueuse au trait n'est pas autorisé(e) à quitter la zone de jeu. Toute discussion et lecture suspecte doit être évitée.

Sauf mention contraire stipulée à l'avance par écrit à l'organisateur, les joueurs et joueuses autorisent celui-ci à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils pourraient apparaître.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi, ainsi que d'analyser et de « blitzer » dans la salle de jeu.

Engagement : Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE (affichée dans la salle) et le code de l'éthique de la FIDE. Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Article 11 : Arbitrage

L'arbitrage est assuré par :

Joëlle MOURGUES (C05005), AFO1

Article 12 : Jury d'Appel

Le jury d'appel est constitué par la Commission d'Appels Sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 13 :

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs.

Article 14 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Signature de l'arbitre principal
Joëlle MOURGUES



Signature de l'organisateur
Jean-Claude MOINGT

